

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

Membres en exercice: 14

Nombre d'élus en exercice	14
Nombre d'élus présents	09
Nombre d'élus représentés	0
Nombre d'élus excusés	05
Dont procurations	

M. DUMANS Pierre a été élu secrétaire.

Début de la séance à 19 heures 30.

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement des délégations données au Maire par le Conseil Municipal par délibération N°057/2020 du 04/08/2020 le cas échéant
- Participation employeur à la complémentaire santé à compter du 1er janvier 2026
- Location appartement N°3 ancienne maison Sixte/Lacour
- Questions diverses (compte-rendu des délégués auprès des syndicats le cas échéant, atelier Lacour, vœux du maire samedi 17 janvier 2026 à 11 h, bar,)

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire propose au Conseil Municipal le rajout des points suivants à l'ordre du jour : (le cas échéant)

Délibérations à l'ordre du jour

- **Participation employeur à la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2026**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif au nouveau dispositif de participation des employeurs locaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord Collectif National portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 et en attente de transposition normative,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025 relatif au choix de participation en santé dans le cadre de la labellisation et au montant de la participation versée aux agents pour le risque Santé,

Exposé des motifs :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 € par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

Au vu du décret, les employeurs publics territoriaux ont le choix entre 3 modalités potentielles de participation :

- la convention de participation proposée par le CDG 24,
- une convention de participation mise en place directement par l'employeur,
- la labellisation.

Le Maire propose de retenir la participation en santé dans le cadre de la procédure de labellisation et de verser une participation financière de 15 € bruts par agent et par mois .

Il précise que le Comité Social Territorial a été consulté pour avis le 25 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE RETENIR la participation en santé dans le cadre de la procédure de labellisation pour la mutuelle Santé des agents territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- DE VERSER une participation financière de 15 € bruts par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit un contrat labellisé,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

• Location appartement N°3 ancienne maison Sixte/Lacour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ d'une locataire au 15 septembre 2025 et présente alors la demande de logement formulée par une nouvelle personne. Cette dernière souhaite louer l'appartement communal conventionné N°3 « ancienne maison Sixte » - sis 1, rue des hirondelles – 1^{er} étage – le Bourg - à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 3 ans allant jusqu'au 31 décembre 2028.

Une convention APL N°24 3 01 2007 06-569 346 dans le cadre du PLUS (Plan Locatif à Usage Social) a été signée en mars 2007.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la location à cette personne à compter du 1^{er} janvier 2026 de l'appartement communal conventionné N°3 « ancienne maison Sixte » - sis 1, rue des hirondelles – 1^{er} étage - le Bourg
- Fixe le montant mensuel du loyer à 380 €, payable à terme échu à la Trésorerie – SGC de Ribérac. L'indice de référence des loyers applicable pour la révision du loyer sera celui du 2^{ème} trimestre 2025, à savoir l'indice 146,68
- Précise que chaque révision annuelle de loyer se fera au 1^{er} janvier de chaque année, le montant sera arrondi à l'entier immédiatement inférieur

- Fixe à 85 € le montant des charges mensuelles
- Demande le versement d'une caution de 380 € représentant un mois de loyer
- Demande à ce que le locataire apporte la preuve de son abonnement auprès d'un fournisseur d'énergie et auprès du gestionnaire d'eau avant la prise de possession des lieux.
Les abonnements d'eau, d'électricité seront à la charge du locataire.

L'appartement bénéficie d'un chauffage collectif au fioul. A ce titre, une répartition des charges du coût du chauffage (coût du fioul et contrat entretien chauffage et ramonage) sera faite par appartement au prorata de la consommation d'énergie annuelle. Un douzième de ces charges annuelles sera perçu mensuellement en même temps que le loyer et évoluera en fonction des éléments cités ci-dessus.

- Demande qu'une attestation d'assurance soit fournie à la prise de possession des lieux
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à cette location et notamment le bail à intervenir

- **Questions diverses**

- **Atelier Lacour** : Les travaux ont commencé
- **Vœux du maire** : Samedi 17 janvier 2026 à 11h00 à la salle des fêtes

Flyers à distribuer 1^{ère} semaine de janvier

- **Arboretum** :
 - Rappel : enlèvement des troncs de M. Troplong urgent
 - Piquetage réalisé
 - début des plantations janvier 2026
 - la participation des écoles à la plantation des arbres est prévue avec les enseignants, le calendrier reste à préciser
 - **Le Bar** : appel à candidature prolongé jusqu'au 16 janvier 2026
 - **Repas des aînés** : dimanche 8 février 2026
 - Le traiteur sera le Restaurant de Saint Victor
 - Le service sera assuré par les Conseillers comme d'habitude
 - **Ecole** : ça se passe hyper bien!
 - Participation au marché de l'avent de la commune et à la déco devant la Mairie,
 - Bonne ambiance, contacts de qualité avec parents, cantine, personnels communaux, etc...